

Livre du professeur :
Olympe de Gouges, *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*
 Objet d'étude : La littérature d'idées du XVIe au XVIIIe siècle
 Parcours : Écrire et combattre pour l'égalité

1. Deux séquences pédagogiques avec l'édition Folio+Lycée :

Séquence 1 :

Un manifeste féministe

Problématique : Comment l'écrivaine défend-elle l'égalité de droits entre les hommes et les femmes ?

Séance	Titre (et support)	Objectif	Pages du livre	Production élèves
1. (1h)	Introduction La condition des femmes (<i>Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne</i> + groupement de textes)	Étudier la condition des femmes dans la société du XVIIIe siècle. Lire le groupement de textes en classe.	Histoire littéraire, p. 46-47. GT, p. 87-97.	Opposer, sous la forme d'un tableau comparatif, la condition des femmes sous l'Ancien régime à celle de la période de la Révolution. Répondre aux questions 1 et 2, p. 93.
2. (1h)	Étude d'ensemble La revendication des droits de la femme	Étudier l'étymologie du verbe « déclarer » pour mieux comprendre la visée performative du texte d'Olympe de Gouges. Situer la <i>Déclaration des</i>	Présentation du texte, p. 61. Histoire littéraire, p. 49-	En amont : première lecture cursive de l'œuvre (programmée une semaine auparavant). En classe, retracer les différentes étapes du

		<i>droits de la femme et de la citoyenne</i> dans le mouvement de prise de parole des femmes, après la Révolution.	54.	combat pour la cause de l'égalité entre les hommes et les femmes au XVIIIe siècle.
3. (3h)	Lecture analytique 1 « Homme, es-tu capable d'être juste ? »	Étudier les modalités du procédé de l'adresse. Montrer comment l'autrice met l'homme face à ses contradictions, en le comparant à un despote qui n'aurait pas été destitué par la Révolution.	Texte, p. 13, lignes 65-83.	Relevé individuel des traits saillants du texte. Rédaction collective d'une analyse détaillée sous forme d'explication linéaire pour l'oral.
4. (2h)	Étude d'ensemble L'égalité des hommes et des femmes	Étudier les modalités du combat pour l'égalité. L'écrivaine défend un mouvement solidaire et sans violences. Étudier la question de l'égalité entre les sexes à partir du groupement de texte.	Présentation du texte, p. 66-68 Exercice d'application, p. 98. Groupement de textes, p. 87-97.	Répondre aux questions de l'exercice d'application 1. Répondre aux questions 1 et 2, p. 89 et p. 95.

5. (3h)	Lecture analytique 2 « Femme, réveille-toi ! »	Étudier comment Olympe de Gouges appelle les femmes à prendre conscience de leur condition d'opprimées afin qu'elles puissent mener leur propre révolution. Étudier les modalités du discours délibératif.	Texte, p. 23-24. Analyse du texte, p. 25-29.	Rédaction collective d'une analyse détaillée sous forme d'explication linéaire pour l'oral et d'un commentaire pour l'écrit.
6. (2h)	Grammaire Les propositions subordonnées circonstancielles	Construire la connaissance grammaticale. Analyser un texte en entrant par la grammaire : les propositions subordonnées circonstancielles.	Grammaire – Les propositions subordonnées circonstancielles, p. 83-84.	Étudier l'insertion de propositions subordonnées circonstancielles dans l'extrait. Faire l'exercice 2. La grammaire pour s'exprimer, p. 84.
7. (2h)	Lecture analytique 3	Montrer comment Olympe de Gouges formule, dans un style juridique, un projet social égalitaire entre les hommes et les femmes.	Texte, p. 14-15. Analyse du texte, p. 16-20.	Rédaction collective d'une analyse détaillée sous forme d'explication linéaire pour l'oral et d'un commentaire pour l'écrit.
8. (2h)	Bilan évaluation	Bilan des acquis et entraînement à la dissertation.	Dissertation, p. 74-79.	

Séquence 2 :

Un projet humaniste

Problématique : Comment Olympe de Gouges, femme des Lumières, articule-t-elle ses revendications féministes à un projet humaniste ?

Séance	Titre (et support)	Objectif	Pages du livre	Production élèves
1. (1h)	Introduction Une femme des Lumières	Étudier la définition kantienne de l'esprit des Lumières dans <i>Qu'est-ce que les Lumières</i> : « Ose savoir » (<i>sapere aude</i>). Étudier la conquête personnelle du savoir entreprise par Olympe de Gouges.	Histoire littéraire, p. 45. Olympe de Gouges et son temps, p. 55-59.	Établir une synthèse des étapes de la formation de l'esprit critique de l'écrivaine. Retracer les événements qui ont marqué son combat politique.
2. (2h)	Étude d'ensemble Un humanisme	Étudier la conception d'Olympe de Gouges de la Nation, un ensemble formé par les hommes et les femmes de toutes conditions. Situer l'humanisme de l'écrivaine dans le courant	Présentation du texte, p. 64-65. Les mots importants, Humanité, Nation, p. 71-	En classe, rédiger un texte synthétisant le projet politique de l'écrivaine. En classe, proposer une définition du terme « humanisme ».

		intellectuel des Lumières.	73.	
3. (3h)	Lecture analytique 1 Une pensée « intersectionnelle » ?	Montrer comment Olympe de Gouges sensibilise son lecteur à la cause abolitionniste. Étudier les procédés de l'argumentation dans le texte.	Texte, p. 33-34. Commentaire, p. 35-50.	Rédaction collective d'une analyse détaillée sous forme d'explication linéaire pour l'oral et d'un commentaire pour l'écrit.
4. (2h)	Étude d'ensemble Le combat social	Étudier la dimension révolutionnaire de la <i>Déclaration</i> , qui s'inscrit contre tout despotisme. Montrer comment l'œuvre d'Olympe de Gouges a pu anticiper la pensée « intersectionnelle » .	Histoire littéraire, p. 63. Présentation du texte, p. 66-67. Exercices d'application, p. 98-99.	En classe, rédiger une définition du terme « despotisme ». Répondre à la question : « Contre quel(s) despotisme(s) Olympe de Gouges lutte-t-elle ? » À la maison, faire l'exercice d'application 2.
5. (3h)	Lecture analytique 2 « Une société nouvelle »	Étudier les mesures politiques nécessaires à l'établissement d'un « gouvernement heureux », selon Olympe de Gouges.	Texte, p. 31-33, lignes 296-330.	Rédaction collective d'une analyse détaillée sous forme d'explication linéaire pour l'oral et d'un commentaire pour l'écrit.

		Étudier un procédé rhétorique : la prolepse. Voir comment l'écrivaine prévient les critiques de ses détracteurs, et s'en défend.		
6. (2h)	Grammaire La négation	Construire la connaissance grammaticale. Analyser un texte en entrant par la grammaire : la question de la négation.	Grammaire, La négation, p. 81-82.	Étudier le rôle de la négation dans la condamnation de l'esclavage (phrase citée p. 81). Faire les exercices : 2. La grammaire pour lire, et 3. La grammaire pour s'exprimer, p. 82.
7. (1h)	Étude d'ensemble L'ambition juridique	Situer la <i>Déclaration</i> parmi les autres grands textes juridiques du XVIIIe siècle. Voir comment la <i>Déclaration</i> fait valoir les droits des populations opprimées, oubliés par la Constitution. Étudier le style juridique du texte. Il a vocation à devenir une matrice pour le législateur.	Présentation du texte, p. 60-61. Présentation du texte, p. 62-63.	En classe, lire la <i>Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen</i> . Montrer en quoi on peut remettre en question la dimension universelle des droits revendiqués par ce texte juridique.
8. (2h)	Bilan évaluation	Bilan des acquis et entraînement à la dissertation.	Dissertations proposées ci-dessous.	

2. Utilisation du dossier avec les élèves

Rubrique du dossier	Vers la séquence	Consignes élèves
1. Histoire littéraire	<p>Séance d'introduction</p> <p>Entraînement au commentaire : découvrir la condition de la femme au XVIII^e siècle.</p> <p>Entraînement à la dissertation : situer la prise de parole des femmes à l'époque de la Révolution.</p> <p>Construire un solide bagage historique pour étayer les commentaires.</p>	<p>En classe, rédiger un texte synthétique sur la condition de la femme au XVIII^e siècle.</p> <p>À la maison, choisir une autrice mentionnée dans la partie 2. « Défendre l'éducation des femmes, le combat du siècle ». Proposer une présentation de sa vie et son œuvre.</p>
2. Olympe de Gouges et son temps	Préparation à la dissertation	À la maison, relever les éléments qui ont formé la conscience féministe de l'écrivaine.
3. Présentation de la <i>Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne</i>	<p>Études d'ensemble</p> <p>Préparation à la dissertation et au commentaire.</p>	À la maison : faire des fiches personnelles sur les différents thèmes qui traversent l'œuvre (le combat pour l'égalité, la cause des femmes, la Révolution, la lutte contre l'esclavage...)
4. Les mots importants dans la <i>Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne</i>	<p>Séances d'études transversales de l'œuvre.</p> <p>Préparation au commentaire.</p>	Étudier trois occurrences du mot « femme » dans le texte.
5. Dissertation	Entraînement à la dissertation.	Lecture autonome de la méthode.

		En classe, s'exercer à l'exercice de la dissertation. Faire l'analyse du sujet, p. 74.
6. La grammaire	<p>Séance de langue</p> <p>Préparation à la lecture analytique</p> <p>Exercice de prolongement d'une séance de langue ou de lecture.</p>	<p>En classe, pour entrer dans un texte par la grammaire.</p> <p>En classe, pour s'entraîner à l'épreuve orale.</p> <p>À la maison, pour construire les connaissances grammaticales.</p> <p>En classe, pour accompagner une séance de langue.</p>
7. GT	<p>Étude d'ensemble.</p> <p>Entraînement à la dissertation.</p>	<p>Lecture à la maison des différents textes.</p> <p>En classe, rédiger, à partir des textes, une synthèse des différents points de vue des auteurs sur l'égalité des hommes et des femmes.</p>
8. Exercices d'appropriation	Les exercices accompagnent la lecture cursive des élèves.	Lecture à la maison.

3. Préparation à l'écrit : Dissertation

Dissertation 1 :

Avant de travailler sur le sujet de dissertation, lire en classe le texte intitulé Un texte à visée performative, situé à la page 61 du dossier.

Dans l'essai ~~historique~~ qu'elle consacre aux Déclarations des droits de l'homme, l'historienne Christine Fauré définit leur caractère performatif :

« Les déclarations des droits [...] furent souvent qualifiées d'énoncés performatifs. [...] Qu'est-ce qu'un énoncé performatif ? C'est un acte de langage, qui, par sa seule énonciation, transforme une situation donnée. »

Christine Fauré, *Ce que déclarer des droits veut dire : Histoires*, Paris, Les Belles Lettres, 2011, p. 27.

Ce propos vous semble-t-il s'appliquer à la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* ? Répondez en vous appuyant sur l'œuvre et l'histoire de sa réception.

Analyse du sujet :

Dans l'essai *Ce que déclarer des droits veut dire*, Christine Fauré étudie la forme de la déclaration, genre privilégié de l'affirmation des droits civiques. Ces textes ont connu un réel engouement depuis la Révolution française, en raison de leur portée énonciative : on leur a prêté un rôle performatif, une capacité à agir sur une « situation donnée ». Ainsi, un discours performatif peut se définir comme un énoncé qui se réalise au moment où il est dit. Dès lors, quand on déclare des droits, on ne les affirme pas seulement : on les instaure, on les fait valoir. La langue aurait ainsi un rôle politique et juridique à jouer dans la « transformation » de la vie de la nation.

Problématique :

Lorsqu'elle écrit la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*, Olympe de Gouges souhaite bien changer la condition des femmes, qui ont été les grandes perdantes de la Révolution. Cependant, pour qu'un énoncé performatif puisse se réaliser, il lui faut remplir certaines conditions. Ainsi la reconnaissance institutionnelle, qui permet au maire de *déclarer* un couple mari et femme, fait défaut aux femmes dans la société patriarcale du XVIII^e siècle. Dans quelle mesure la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* a-t-elle une dimension performative ?

I. La Déclaration des droits de la femme et du citoyen a bien une visée performative.

1. Le texte d'Olympe de Gouges agit pour la prise de conscience, par les femmes, de leur condition. Elles sont appelées à changer la représentation qu'elles ont d'elles-mêmes :

« Femme, réveille-toi ; le tocsin de la raison se fait entendre dans tout l'univers ; reconnais tes droits » (p. 23).

2. La Déclaration s'adresse à plusieurs témoins, qui doivent devenir les garants du bon respect de ces droits. Ce faisant, l'écrivaine ne se contente pas d'énumérer des revendications : elle agit pour « transformer » la situation des femmes. Ainsi, elle s'adresse à la reine qui devrait porter ce projet politique, à l'homme trop « injuste » qui devrait s'inspirer de l'harmonie des sexes dans la nature...
3. L'écrivaine adopte un style législatif, ce qui témoigne de sa volonté de faire valoir juridiquement les droits des femmes. Il appartient ensuite aux législateurs de saisir ce texte, pour former une Constitution, représentative des citoyens et des citoyennes.

II. Cependant, au XVIII^e siècle, les conditions de réalisation du texte n'étaient pas réunies.

1. L'écrivaine prévoyait déjà dans son texte les obstacles que rencontrerait le combat pour les droits des femmes. Olympe de Gouges semble attendre peu de choses des hommes qu'elle admoneste : « Homme, es-tu capable d'être juste ? » (p. 13).
2. Ainsi la Déclaration des droits de la femme n'a pas trouvé d'écho législatif. La *Déclaration des droits de la femme* sera toujours réduite à l'identité de celle qui l'énonce : une femme. Le choix du style juridique de la *Déclaration* « sera le lieu même de l'attaque dirigée contre elle : on ne lui pardonnera pas de s'être approprié les outils propres au mode masculin d'expression ; en “déclarant” des droits, en proposant un autre modèle de “contrat social”, Olympe de Gouges sera perçue comme une “folle” ». (Sophia Abouddrar, « Construction normative et féminité. Olympe de Gouges, ou la portée du modèle déclaratif », *L'Année sociologique*, vol. 53, no. 1, 2003, p. 209.)
3. Les années qui suivent la publication de la Déclaration sont marquées par la censure et la répression de la parole des femmes. Par une sorte de performativité dévoyée, leurs paroles servent à les inculper. Olympe de Gouges perdra la vie, guillotinée par les mêmes despotes qu'elle condamnait dans son œuvre.

III. Malgré l'échec de la mise en œuvre de la Déclaration, les revendications de l'écrivaine sont actualisées dans le combat contemporain pour l'égalité des hommes et des femmes.

1. Plongé dans l'oubli pendant deux siècles, le texte connaît aujourd'hui une renaissance. C'est l'actualisation des revendications par la relecture de la *Déclaration* qui venge l'écrivaine, comme elle l'avait souhaité lors de son exécution : « Enfants de la patrie, vous vengerez ma mort ! »
2. L'écrivaine a été pionnière dans la revendication politique et juridique des droits des opprimés : droit au divorce et à l'union libre, lutte contre la misère, abolition de l'esclavage... La formulation de ces propositions a préparé le chemin pour les combats sociaux qui ont suivi. Elle constitue une figure de référence pour les féministes qui poursuivent son combat.

3. En appelant à la solidarité entre femmes de toutes conditions, elle a dessiné la forme que prendrait le combat pour l'égalité. Dans la *Déclaration*, Olympe de Gouges appelle de ses vœux une lutte solidaire, qui transcende non seulement les dissensions entre les femmes, mais aussi les différences entre leur combat et ceux des autres populations opprimées. Voir l'influence de la pensée d'Olympe de Gouges sur la pensée « intersectionnelle ».

Dissertation 2 :

Dans la préface à l'essai *Regards féminins*, Simone de Beauvoir critique la notion de « littérature féminine ». Comme d'autres autrices de son époque, elle refuse que son œuvre soit déterminée uniquement par son statut de femme :

« Quand j'ai commencé à écrire, nombreuses étaient les auteurs féminins qui refusaient d'être classées précisément dans cette catégorie. [...] Nous rejetons la notion de littérature féminine parce que nous voulions parler à égalité avec les hommes de l'univers tout entier. [...] »

Simone de Beauvoir, « Préface », dans Anne Ophir, *Regards féminins. Condition féminine et création littéraire*, Paris, Denoël/Gonthier, 1976, p. 12-14.

Dans quelle mesure cette déclaration vous semble-t-elle éclairer l'œuvre d'Olympe de Gouges ?

Analyse du sujet :

Dans la préface qu'elle consacre à l'essai *Regards féminins*, Simone de Beauvoir, figure du mouvement féministe du XXe siècle, récuse la catégorie de « littérature féminine ». Si cette position peut paraître paradoxale à première vue, il faut néanmoins comprendre que, derrière cette classification, l'autrice condamne surtout la volonté d'enfermer les écrivaines dans la sphère du « féminin ». Ce n'est pas parce que l'autrice est une femme qu'elle écrit pour les femmes, dans une langue « féminine ». En effet, la catégorie de « littérature féminine » a été utilisée de manière péjorative, pour qualifier un style qui serait confiné à la sentimentalité et à l'émotion. Simone de Beauvoir affirme, quant à elle, son souhait d'écrire sur tous les sujets, à propos de « l'univers tout entier », armée du même statut que celui des écrivains.

Problématisation :

La *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* ne saurait être considérée comme le pendant féminin, adressée aux femmes, de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* : elle n'est pas le double littéraire d'un texte « masculin », mais bien la réécriture et la réinvention d'un contrat social qui concerne aussi bien la citoyenne que le citoyen. Cependant, si Olympe de Gouges ne semble pas réduire son œuvre au seul prisme du féminin, elle revendique néanmoins son statut de femme, et le brandit face aux despotes de la Révolution. Femme qu'on a voulu confiner à la sphère privée, elle s'est octroyé, par son combat personnel, une place parmi les révolutionnaires.

Écrite par une femme, la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* est-elle un texte féminin ?

I. La *Déclaration des femmes et de la citoyenne* n'est pas un texte « féminin », écrit exclusivement pour des femmes

1. L'écrivaine s'adresse à toute la Nation. Elle pense un nouveau contrat social, qui encadre l'union entre l'homme et la femme.
2. En s'arrogeant le droit de définir les droits de la citoyenne, l'autrice écrit sur un monde qui était alors fermé aux femmes, celui de la sphère publique. Ainsi, Olympe de Gouges parle « à égalité », dans la même langue juridique, avec « les hommes du monde entier ».
3. Le texte de la *Déclaration* est aussi marqué par le refus de se restreindre au style sentimentaliste que l'on prêtait alors à l'écriture féminine. L'écrivaine a parfois recours au *pathos* et à l'émotion, mais seulement dans une visée argumentative. De même, elle n'hésite pas à adopter un style pamphlétaire, alors réservé aux écrivains, pour défendre ses idées : « Bizarre, aveugle, boursoufflé de sciences et dégénéré [...] [l'homme] veut commander en despote ».

II. Néanmoins, l'autrice revendique son statut de femme, ainsi que la dimension transgressive de sa prise de parole.

1. Pour comprendre la *Déclaration*, il faut la situer dans le parcours personnel de l'écrivaine. C'est seulement par ses efforts personnels que cette dernière a eu accès à l'éducation. En tant que femme, pour pouvoir parler « à égalité » avec les hommes, il lui a fallu combattre.
2. L'écrivaine revendique sa position transgressive, la place qu'elle occupe au milieu des hommes, en témoigne la mise en scène énonciative qui amorce la *Déclaration* : « Homme, es-tu capable d'être juste ? C'est une femme qui t'en fait la question ; tu ne lui ôteras pas du moins ce droit » (p. 13).
3. Parmi tous ses destinataires, la *Déclaration* s'adresse surtout aux femmes : c'est leur prise de conscience qui permettra de changer la face de la Nation. Elles porteront le projet politique et social de la *Déclaration* par la seule force de leur volonté : « Quelles que soient les barrières que l'on vous oppose, il est en votre pouvoir de les affranchir ; vous n'avez qu'à le vouloir » (p. 24).

III. Au-delà de son genre, l'autrice appartient plus largement à la catégorie des opprimés de la Révolution.

1. Selon Olympe de Gouges, quels que soient leur richesse, leur âge ou leur statut conjugal, les femmes ont en commun d'être opprimées par un système patriarcal. C'est ainsi que l'écrivaine enjoint la reine de venir en aide à ses semblables : « défendez ce sexe malheureux ».
2. Consciente de son statut d'opprimée, elle ouvre son propos à d'autres populations discriminées. Elle propose des mesures pour la protection des enfants, la lutte contre la misère, l'abolition de l'esclavage...

3. Dès lors, la *Déclaration des droits de la femme* dépasse la critique première de l'oppression patriarcale, pour établir une condamnation politique de l'usurpation du pouvoir par les révolutionnaires, qui écrasent une population pourtant libérée, et qui occupent en despotes la sphère publique. Elle les accuse d'avoir volé la Révolution, et d'en avoir tiré tous les bénéfices.

4. Comprendre l'œuvre avec la grammaire (les items de la classe de seconde)

Le verbe : valeurs temporelles, aspectuelles, modales

Étudiez et commentez la valeur des verbes dans l'article premier de la *Déclaration* :

« La femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune » (p. 14).

Réponse :

Les verbes « naît », « demeure » et « peuvent » sont conjugués au présent de l'indicatif. La valeur aspectuelle du présent de vérité générale permet d'élever le propos au rang de loi universelle : l'écrivaine affirme, en tout temps et en tout lieu, l'égalité des droits entre les hommes et les femmes.

Le verbe : la concordance des temps

Analyser la concordance des temps dans la phrase. Commentez l'effet produit.

Dans cet extrait, Olympe de Gouges propose d'encadrer le mariage par la signature d'un contrat social entre le mari et la femme : ils s'engagent à garantir la protection des enfants en cas de séparation.

« Nous nous obligeons également, en cas de séparation, de faire le partage de notre fortune, et de prélever la portion de nos enfants indiquée par la loi ; et, au cas d'union parfaite, celui qui viendrait à mourir, se désisterait de la moitié de ses propriétés en faveur de ses enfants ; et si l'un mourait sans enfants, le survivant hériterait de droit [...] ».

Réponse :

Le verbe « obligeons » est conjugué au **présent de l'indicatif**, et correspond au moment de l'énonciation. Le mari et la femme s'engagent à respecter le contrat social qui les lie.

On peut relever plusieurs verbes au **conditionnel présent** dans la phrase :

- En système hypothétique introduit par « si » : (*Dans un système hypothétique, la proposition au conditionnel est introduite par une proposition subordonnée en « si ».*)
Dans le système hypothétique « si l'un mourait sans enfants, le survivant hériterait de droit », le verbe « mourait » est conjugué à l'imparfait de l'indicatif et le verbe « hériterait » est conjugué au conditionnel présent.
- Hors système hypothétique : (*Il n'y a pas de système hypothétique quand il n'y a pas de proposition subordonnée circonstancielle de condition.*)
Les verbes « viendrait » et « se désisterait » sont conjugués au conditionnel présent. Ils marquent un fait conjectural.

L'usage de verbes au conditionnel permet l'évocation de futurs possibles. L'écrivaine prend garde d'énumérer toutes les éventualités couple afin de garantir au mieux l'avenir des enfants.

Les accords entre le sujet et le verbe :

Justifiez les accords des verbes au sein des phrases suivantes, en rapportant les verbes à leurs sujets :

1. « Je voudrais encore une loi qui avantageât les veuves et les demoiselles trompées par les fausses promesses d'un homme à qui elles se seraient attachées ; je voudrais, dis-je, que cette loi forçât un inconstant à tenir ses engagements, ou à une indemnité proportionnée à sa fortune » (p. 32).
2. « Je voudrais encore que cette loi fût rigoureuse contre les femmes, du moins pour celles qui auraient le front de recourir à une loi qu'elles auraient elles-mêmes enfreinte par leur inconduite, si la preuve en était faite » (p. 32).

Réponses :

1. Le verbe « voudrais » s'accorde avec le pronom personnel à la première personne du singulier « je » ; le verbe « avantageât » s'accorde avec le pronom relatif « qui », qui transmet le genre et le nombre de son antécédent « une loi » ; le verbe « seraient attachées » s'accorde avec le pronom personnel sujet « elles » ; le verbe « voudrais » s'accorde avec le pronom personnel « je » ; le verbe « dis » s'accorde avec le pronom personnel postposé « je » ; le verbe « forçât » s'accorde avec le groupe nominal sujet « cette loi ».
2. Le verbe « voudrais » s'accorde avec le pronom personnel à la première personne du singulier « je » ; le verbe « fût » s'accorde avec le groupe nominal sujet « cette loi » ; le verbe « auraient » s'accorde avec le pronom relatif « qui », qui transmet le genre et le nombre de son antécédent « celles » ; le verbe « auraient enfreinte » s'accorde avec le pronom relatif « que », qui transmet le genre et le nombre de son antécédent « une loi » ; le verbe « était faite » s'accorde avec le groupe nominal sujet « la preuve ».

Les accords dans le Groupe Nominal

Justifiez les accords des adjectifs au sein des phrases suivantes.

1. « S'il en avait encore, la Révolution serait perdue, et sous de nouveaux rapports, nous serions toujours corrompus ; cependant la raison peut-elle se dissimuler que tout autre chemin à la fortune est fermé à la femme que l'homme achète, comme l'esclave sur les côtes d'Afrique ? » (p. 30).
2. « Si l'étranger porte le fer en France, vous n'êtes plus à mes yeux cette reine faussement inculpée, cette reine intéressante, mais une implacable ennemie des Français » (p. 11).

Réponses :

1. L'adjectif attribut « perdue » s'accorde au féminin singulier avec le sujet « la Révolution » ; l'adjectif épithète lié « nouveaux » s'accorde au masculin pluriel avec le

nom « rapports » ; l'adjectif attribut « corrompus » s'accorde au masculin pluriel avec le pronom personnel à la première personne du pluriel « nous » ; l'adjectif épithète lié « autre » s'accorde au masculin singulier avec le nom « chemin ».

2. Les adjectifs épithètes « inculpée » et « intéressante » s'accordent au féminin singulier avec les noms communs « reine » ; l'adjectif épithète « implacable » s'accorde au féminin singulier avec le nom commun « ennemie ».

Les relations au sein de la phrase complexe : juxtaposition/coordination/subordination

1. Identifiez dans l'extrait suivant les propositions juxtaposées, coordonnées et subordonnées.

« Si vous étiez moins instruite, Madame, je pourrais craindre que vos intérêts particuliers ne l'emportassent sur ceux de votre sexe. Vous aimez la gloire : songez, Madame, que les plus grands crimes s'immortalisent comme les plus grandes vertus ; mais quelle différence de célébrité dans les fastes de l'histoire ! l'une est sans cesse prise pour exemple, et l'autre est éternellement l'exécration du genre humain » (p. 12).

Réponses :

- **Propositions juxtaposées :**

Une proposition juxtaposée est une proposition introduite par un signe de ponctuation.

- « : songez, Madame, [...] »

- **Proposition coordonnée :**

Une proposition coordonnée est une proposition introduite par une conjonction de coordination.

- « mais quelle différence de célébrité dans les fastes de l'histoire ! »
- « et l'autre est éternellement l'exécration du genre humain. »

- **Propositions subordonnées :**

Une proposition subordonnée est une proposition introduite par un pronom relatif ou par une conjonction de subordination.

- « Si vous étiez moins instruite »
- « que vos intérêts particuliers ne l'emportassent sur ceux de votre sexe »
- « que les plus grands crimes s'immortalisent comme les plus grandes vertus »

Les propositions relatives introduites par dont/auquel/duquel

Relevez dans la phrase suivante toutes les propositions relatives. Indiquez, pour chaque pronom relatif, sa fonction et son antécédent.

La proposition relative est une proposition introduite par un pronom relatif de forme simple (qui, que, quoi, dont, où...) ou de forme complexe (auquel, duquel...).

« Les colons prétendent régner en despotes sur des hommes dont ils sont les pères et les frères ; et méconnaissant les droits de la nature, ils en poursuivent la source jusque dans la plus petite teinte de leur sang. Ces colons inhumains disent : notre sang circule dans leurs veines, mais nous le répandrons tout, s'il le faut, pour assouvir notre cupidité, ou notre aveugle ambition. C'est dans ces lieux les plus près de la nature, que le père méconnaît le fils ; sourd aux cris du sang, il en étouffe tous les charmes ; que peut-on espérer de la résistance qu'on lui oppose ? » (p. 33).

Réponses :

« dont ils sont les pères et les frères » : *dont* est un pronom relatif de forme simple ; *des hommes* est son antécédent ; sa fonction est complément des noms communs *pères* et *frères*.

« que le père méconnaît le fils » : *que* est un pronom relatif de forme simple ; *dans ces lieux* est son antécédent ; sa fonction est complément circonstanciel de lieu.

« qu'on lui oppose » : *qu'* est un pronom relatif de forme simple ; *la résistance* est son antécédent ; sa fonction est complément d'objet direct du verbe *oppose*.

5. Propositions d'œuvres complémentaires

Claire de Duras, *Ourika* (1823)

Virginia Woolf, *Un lieu à soi* (1929)

Simone de Beauvoir, *Le Deuxième Sexe* (1949)

Simone de Beauvoir, *Mémoires d'une jeune fille rangée* (1958)

Benoîte Groult, *Ainsi soit-elle* (1975)

Annie Ernaux, *L'Événement* (2000)

Chimamanda Ngozi Adichie, *Nous sommes tous des féministes* (2015 ; nouvelle édition, 2020) ; *Chère Ijeawele, ou un manifeste pour une éducation féministe* (2017)